

®

REGLEMENT- MANIFESTATION

Marche 22 Mai 22 Mornes 22 Kms

Edition 2019

Article 1 : Organisateur

La marche commémorative du 22 Mai 22 Mornes 22 Kms est organisée par le Club Ti Chimen (Association loi 1901) sis Espace Associatif Michel COSPAR – Rue Jules Ferry - en partenariat avec la ville du Lorrain.

Article 2 : Date, horaires et circuits

La marche se déroulera le 22 Mai 2019 au Lorrain.

5 H Accueil Stade Municipal du Lorrain

5H30 Echauffement

6H Départ

12 H Retour

Pointage + bracelet d'identification à chaque participant

Barrière horaire : 14H00

Itinéraire : départ du stade du Lorrain vers les mornes, retour au Stade Municipal (voir annexe, détail circuit)

Dénivelé positif : 700 m

Animations dans les mornes et au stade.

Circuit Moyen - accessible à tous sauf contre- indication médicale (case à cocher lors de l'inscription sur site de MADISOLUCE).

3 points de ravitaillement avec navettes de rapatriement au (6-12- 18Kms) retour au Stade

Ti nain Morue

Article 3 : Inscriptions et Communication :

Nombre de participants : 1000 marcheurs

En ligne : www.madisoluce.fr jusqu'au 5 Mai 2019

INFOLINE / 0696 39 86 44 ou 0696 95 37 91

E-mail : clubtichimen@gmail.com

Participation : 10€

Le marcheur s'engage à respecter l'organisation mise en place autour de cette marche.

Tous les marcheurs ont obligation de prendre la marche au départ et retour au Stade Municipal du LORRAIN.

Il est **interdit** de s'infiltrer durant la marche.

Information au Comité de la Randonnée Pédestre de la Martinique, RCI, Flyers, Journal France-Antilles, Nord FM, Réseaux Sociaux .

Article 4 : Assurance

Attestation jointe

Article 5 : Sécurité – Couverture Sanitaire

La sécurité sera assurée

- par la Police Municipale pour la traversée de la N1, D22b
- 6 signaleurs mobiles, 5 motards sur la N1, D22b et les voies communales.
- La couverture sanitaire sera assurée par la protection civile pour 1000 marcheurs avec un PC basé sur le stade et déplacement des secouristes par véhicule
- Présence de 25 PSC1 de l'association et autres sur le circuit.
- La préfecture sera avisée de l'événement, ainsi que la Gendarmerie et les Pompiers
- Une liste des numéros de portable sera remise aux différents intervenants sur le parcours et le stade
- 4 véhicules sont prévus pour le rapatriement

Article 6 : Droit à l'image

Du fait de sa participation, chaque marcheur autorise l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la marche, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 7 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve en cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, le droit de modifier le parcours ou d'annuler la marche. Procédera au remboursement des inscriptions **uniquement** en cas d'annulation de la manifestation.

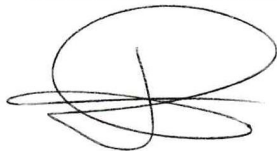
Article 8 : Environnement

Demandons aux participants :

- De ramasser et emporter leurs déchets,
- Respecter et ne pas dégrader les cultures et les plantations,
- Ne rien jeter sur la voie publique.
- Avoir un comportement responsable et citoyen car une partie du circuit se déroulant sur des terrains privés

Le Président

Olivier FRANCOIS-ROSE



Club Ti Chimen

Espace Associatif Michel COSPAR – Rue Jules Ferry

97214 – Le Lorrain

☎ **📧** : 0596 53 79 27 – 0696 23 38 12

clubtichimen@gmail.com